

8. SOINS DE LONGUE DURÉE

8.4. Bénéficiaires de soins de longue durée

La population qui reçoit des soins de longue durée est en hausse dans les pays de l'OCDE, sous l'effet du vieillissement et de l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes, mais aussi de la mise en place de nouveaux programmes et services dans plusieurs pays. En réponse à la préférence habituelle pour une prise en charge à domicile, de nombreux pays de l'OCDE ont développé, au cours des dernières années, différents types de programmes de soins à domicile.

Si la prise en charge de longue durée ne se limite pas aux personnes âgées, la grande majorité des bénéficiaires a plus de 65 ans. La plupart d'entre eux sont des femmes, en raison à la fois de leur plus grande espérance de vie et d'une plus forte prévalence de limitations fonctionnelles que pour les hommes.

En moyenne, environ 12 % de la population âgée de 65 ans et plus bénéficiaient de soins de longue durée à domicile ou en établissement dans les pays de l'OCDE en 2009 (graphique 8.4.1). Cette proportion s'accroît fortement avec l'âge, les personnes de 80 ans et plus étant plus de six fois plus susceptibles d'en bénéficier que la population âgée de 65 à 79 ans dans plusieurs pays.

En 2009, l'Autriche affichait la plus forte proportion de personnes recevant des soins de longue durée parmi la population de 65 ans et plus, près d'un quart des seniors recevant ainsi des prestations pour des soins en établissement ou à domicile. À l'opposé, 1 % seulement environ des personnes âgées en Pologne et au Portugal bénéficiaient de soins de longue durée formels, en majorité en établissement, même si elles étaient peut-être nombreuses à recevoir une aide familiale informelle à domicile.

Au cours de la dernière décennie, plusieurs pays de l'OCDE ont instauré des programmes visant à favoriser les soins de longue durée à domicile (par exemple, le Canada, l'Irlande et la Suède). Certains pays ont instauré des aides financières à l'usager, sous la forme par exemple de prestations en espèces versées aux personnes ayant besoin de soins à domicile en Autriche et aux Pays-Bas.

Dans la plupart des pays pour lesquels on dispose de données chronologiques, les bénéficiaires de soins de longue durée à domicile, en pourcentage du nombre total de bénéficiaires de soins de longue durée, ont progressé au cours des dix dernières années (graphique 8.4.2). Cette proportion est la plus élevée au Japon et en Norvège. Dans ces deux pays, elle a progressé depuis 2000, de sorte qu'aujourd'hui plus de trois-quarts des personnes reçoivent leurs soins de longue durée à domicile. Cette proportion a également augmenté en Suède, au Luxembourg et en Hongrie. En Hongrie, les contraintes budgétaires et des critères d'admission plus stricts ont restreint les soins de longue durée en établissement. Par ailleurs, en Finlande, la proportion de bénéficiaires de soins à domicile a nettement diminué ces dix dernières années, du fait d'une progression beaucoup plus lente que celle des personnes prises en charge en établissement. Cette évolution est peut-être due à la gravité accrue de l'état de santé d'un plus grand nombre de personnes âgées dépendantes qui sont ainsi

transférées en institution, ou au fait que ces personnes résident dans des régions reculées où les possibilités de soins à domicile peuvent être restreintes.

Aux États-Unis, la moitié seulement environ des bénéficiaires de soins de longue durée reçoivent leurs soins à domicile. Cette situation reflète en partie une tradition à privilégier les soins en établissement. Seuls certains États octroient des aides financières en faveur des soins à domicile. D'autres aides seront peut-être nécessaires aux États-Unis et dans d'autres pays pour encourager le développement des soins à domicile (Colombo et al., 2011).

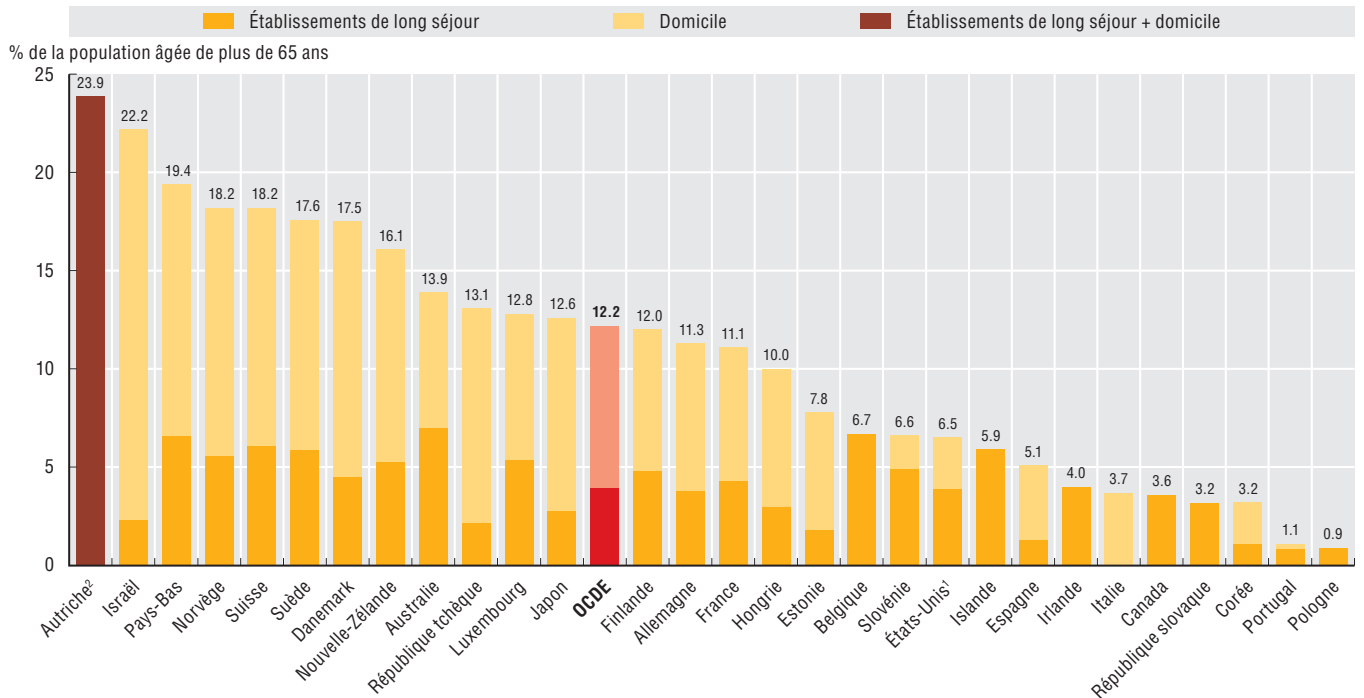
Définition et comparabilité

Les bénéficiaires de soins de longue durée sont définis comme des personnes recevant des soins prodigués par des prestataires rémunérés, y compris des personnes non professionnelles touchant des prestations dans le cadre d'un programme de prise en charge. Ils comprennent également les personnes qui reçoivent des prestations en espèces au titre de programmes laissant libre choix à l'usager d'acheter les services qu'il souhaite pour répondre à ses besoins. Les établissements de soins de longue durée sont définis comme des centres médicalisés et des établissements qui assurent simultanément l'hébergement et une prise en charge de longue durée. Les soins à domicile recouvrent les situations dans lesquelles les services sont majoritairement fournis à domicile.

Les données concernant le Japon sous-estiment le nombre de bénéficiaires en établissement car les personnes âgées sont nombreuses à bénéficier d'une prise en charge de longue durée à l'hôpital. En République tchèque, les bénéficiaires de soins de longue durée sont ceux qui touchent une prestation en espèces payée aux personnes dépendantes qui y ont droit. En Espagne et en Pologne, les données sous-estiment le nombre total d'individus pris en charge pour leur dépendance en raison de la couverture partielle des établissements ou des services. En Australie, les données n'incluent pas les bénéficiaires du programme *Veterans' Home Care*, ni ceux qui bénéficient de services au titre du *National Disability Agreement*. Les données concernant l'Autriche, la Belgique, la France et la Pologne font référence aux plus de 60 ans, et aux plus de 62 ans en République slovaque, alors qu'elles se réfèrent aux 67 ans et plus en Norvège.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

8.4.1 Population âgée de plus de 65 ans bénéficiant de soins de longue durée, 2009 (ou année la plus proche)

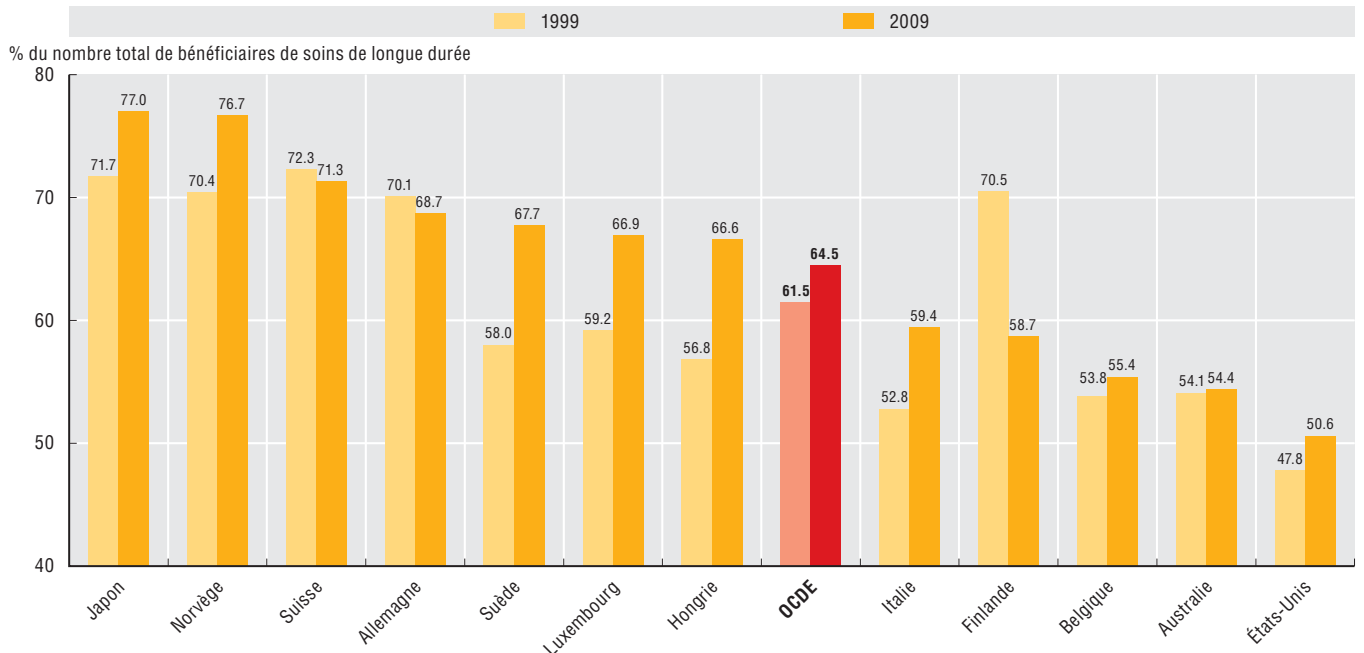


1. Aux États-Unis, les données des bénéficiaires de soins à domicile se rapportent à 2007 alors que celles des bénéficiaires de soins en institutions se rapportent à 2004.
2. En Autriche, il n'est pas possible de distinguer les bénéficiaires de soins de longue durée à domicile de ceux en institutions. Les données correspondent aux patients percevant des allocations pour soins de longue durée, indépendamment du fait que les soins soient dispensés à domicile ou en institutions. Pour cette raison, l'Autriche n'est pas incluse dans le calcul de la moyenne OCDE.

Source : Base de données de l'OCDE sur la santé 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932531005>

8.4.2 Part des bénéficiaires de soins de longue durée recevant des soins à domicile, 1999 et 2009 (ou année la plus proche)



Source : Base de données de l'OCDE sur la santé 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932531024>



Extrait de :
Health at a Glance 2011
OECD Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/health_glance-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Bénéficiaires de soins de longue durée », dans *Health at a Glance 2011 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/health_glance-2011-69-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.